

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

**N° CP/2014/431 - Promotion de la coopération européenne - 2112**  
**Attribution de subventions aux associations Conseil pour la Justice, l'Egalité et la Paix et FDMJC du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer deux subventions d'un montant total de 2.750 €, conformément au tableau annexé, soit une subvention à l'association COJEP d'un montant de 2.000 € pour sa formation européenne de jeunes et une subvention de 750 € à l'association FDMJC du Bas-Rhin pour son échange de jeunes à Schwindratzheim,
- d'approuver l'avenant relatif à la convention de financement 2014 de l'association FDMJC du Bas-Rhin, joint à la présente délibération, et d'en autoriser la signature par le président du Conseil Général,
- d'autoriser, par dérogation au règlement financier, l'imposition d'une date butoir au 15 décembre 2014 pour la transmission des comptes-rendus et bilans financiers, ainsi que le versement des subventions avant la transmission des comptes de l'exercice pendant lequel se sont déroulés les projets.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-88121-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14